



Communiqué Conjoint entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles en conflit.

Kinshasa, 30 mars 2013

Du 20 au 30 mars 2013, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit, Madame Zainab Hawa Bangura, a visité la République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010), qui soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces de protection contre les violences sexuelles en situation de conflit.

La Représentante spéciale a rencontré Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange, Président de la République, et Son Excellence Monsieur Matata Ponyo Mapon, Premier Ministre. La Représentante spéciale a également rencontré Son Excellence Madame la Ministre de la Justice et des Droits des Humains, Son Excellence Madame la Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Son Excellence Monsieur le Ministre des Médias, Chargé des Relations avec le Parlement et de l'Initiation à la Nouvelle citoyenneté, Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Intérieur, Monsieur l'Auditeur Général Militaire, Monsieur le Commissaire général de la Police Nationale Congolaise, ainsi que d'autres autorités et partenaires, tant à Kinshasa qu'à l'est du pays. Elle a aussi rencontré des survivantes des violences sexuelles.

La Représentante spéciale a reconnu les efforts accomplis par le Gouvernement de la RDC pour lutter contre les violences sexuelles dans les zones en conflit, notamment l'amélioration du cadre juridique, l'application des lois 06/018 et 06/019 sur la prévention et la sanction des violences sexuelles, ainsi que la signature du *Plan d'Action pour la Prévention du recrutement des enfants par les forces et les groupes armés*. Elle a salué les efforts de la RDC pour la mise en œuvre du *Protocole sur la Prévention et la Répression de la Violence Sexuelle à l'égard des Femmes et des enfants adopté par la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) (2006)* et la *Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats Membres de la CIRGL sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (2011)*. Elle a aussi pris acte des efforts en cours afin de faire adopter une loi sur la création au sein du système judiciaire de chambres spécialisées. La Représentante spéciale a souligné l'importance de la mise en œuvre de l'Accord-Cadre sur la paix, sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région en vue d'éradiquer les causes des violences sexuelles.

La Représentante spéciale a félicité le Gouvernement pour son appropriation sous l'impulsion du Premier Ministre, pour les efforts en cours dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que pour l'action soutenue du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant pour assurer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre.

La Représentante spéciale a apprécié les efforts de mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, notamment le développement de mécanismes idoines tels que la Police Spéciale pour la Protection de la Femme et de l'Enfant, une base de données nationale sur les violences sexuelles, et diverses initiatives y compris l'élaboration de protocoles nationaux pour accroître l'assistance multisectorielle aux victimes de violences sexuelles et d'un manuel de formation sur la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre pour les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Elle a également constaté les efforts en cours pour lutter contre l'impunité par l'organisation d'audiences foraines et la mise en œuvre des Cellules d'Appui aux Poursuites judiciaires (CAP).

Le Premier Ministre et la Représentante spéciale ont exprimé leur préoccupation devant la persistance des violences sexuelles commises par des hommes en armes principalement à l'est du pays. Ils ont souligné la nécessité de neutraliser les groupes armés et d'initier un processus efficace de la réforme du secteur de la sécurité.

JMB

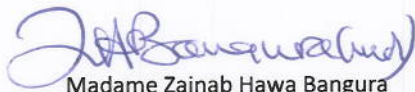
g

Le Premier Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement de la RDC dans la lutte contre les violences sexuelles et particulièrement la campagne « tolérance zéro », initiée par Son Excellence Monsieur le Président de la République. Le Gouvernement continuera à travailler avec des partenaires, y compris les entités de l'Etat, les bailleurs de fonds, les organisations non-gouvernementales, ainsi que les associations de femmes, avec l'appui des Nations Unies, afin d'accroître les efforts visant la mise en œuvre de la stratégie nationale sous la direction du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant.

Le Gouvernement s'engage également à :

- Accélérer la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'adoption de dispositifs spéciaux de prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, surtout de prévention des violences sexuelles en période de conflit, tels que le contrôle des candidats à l'intégration dans les forces de défense et de sécurité nationales en vue d'éviter l'incorporation d'éléments impliqués dans divers crimes; et la formation des forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre les violences sexuelles ;
- Redoubler les efforts pour contrôler l'exploitation des ressources naturelles selon les lois en vigueur en RDC pour éviter qu'elle ne contribue à la prolifération et à la nuisance des groupes armés et des hommes en armes, auteurs de crimes de violences sexuelles;
- Lutter contre l'impunité notamment par le renforcement de la Police Spéciale pour la Protection de la Femme et de l'Enfant et des Cellules d'Appui aux Poursuites judiciaires (CAP), des audiences foraines et l'amélioration des conditions carcérales et des mesures de protection des victimes, des témoins et des acteurs tant gouvernementaux que non-gouvernementaux engagés dans la lutte contre les violences sexuelles.
- Renforcer la mise en œuvre de la Stratégie nationale par le biais d'une coordination adéquate des actions des différents intervenants tant nationaux qu'internationaux afin d'accroître l'efficacité de l'assistance médicale, psychosociale, judiciaire et de réinsertion socio-économique apportée aux victimes de violences sexuelles.
- Doter la justice militaire et civile d'une capacité et des ressources nécessaires pour contribuer efficacement à la lutte contre l'impunité et assurer réparation aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Les Nations Unies continueront à appuyer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour combattre les violences sexuelles. La MONUSCO et le système des Nations Unies en République Démocratique du Congo, en coordination avec le bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général chargée de la question de violences sexuelles en période de conflit et UN Action contre la Violence sexuelle en conflit, contribueront aux efforts d'appui nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie nationale ainsi que ce Communiqué dans le cadre d'une approche cohérente sur les violences sexuelles. L'Equipe d'Experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et les Violences Sexuelles en conflit, apportera son expertise technique aux efforts institutionnels mis en œuvre par le Gouvernement pour lutter contre l'impunité, conformément aux priorités exprimées par ce Communiqué et à la demande du Gouvernement.



Madame Zainab Hawa Bangura
Représentante spéciale du Secrétaire général
chargée des violences sexuelles en conflit



Son Excellence Monsieur Matata Ponyo Mapon
Premier Ministre